

Conseil du XVI^e arrondissement

Séance du 17 mai 2021

Le lundi 17 mai deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'arrondissement se sont réunis en séance publique dans la Salle des Fêtes de la Mairie du XVI^e arrondissement, conformément à l'article L.2511-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Une convocation complémentaire a été adressée le 14 mai 2021.

Étaient présents :

M. Francis SZPINER, M. Jérémy REDLER, M^{me} Marie-Hélène DORVALD, M. Jacques-Frédéric SAUVAGE, M^{me} Katherine de MEAUX, M. Gérard GACHET, M^{me} Sophie MALLET, M. Rodolphe BORGNIET, M^{me} Isabelle NIZARD, M. Gilles MENTRE, M^{me} Bérengère GREE, M^{me} Lisa LELLOUCHE, M^{me} Vanessa EDBERG, M^{me} Sandra BOËLLE, M^{me} Béatrice LECOUTURIER, M^{me} Véronique BUCAILLE, M. Antoine BEAUQUIER, M. David ALPHAND, M^{me} Véronique BALDINI, M^{me} Hanna SEBBAH, M^{me} Chloé CHOURAQUI, M. Jean HELOU, M. Franck ALEM, M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU, M. Julien GUEDJ, M. Freddy COUDRIER, M^{me} Alexandra BAROUCH, M. Bruno LIONEL-MARIE, M^{me} Laure ANSQUER, M. Bruno PARENT

Absents ayant donné procuration :

M^{me} Samia BADAT-KARAM, M^{me} Joséphine MISSOFFE

Étaient excusés :

M. Ali OUBAALI, M. Ariel LEVY, M. Stéphane CAPLIEZ, M^{me} Aurélie PIRILLO, M. Emmanuel MESSAS, M^{me} Jennifer BUNAN, M. Éric HÉLARD

Ordre du jour

- **162021051** Désignation du secrétaire de séance.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021052** Adoption du compte rendu de la séance du 29 mars 2021.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021053** Compte Administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020.
M. Francis SZPINER rapporteur.

- **162021054** Compte Administratif 2020 : adoption.
M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DASES 10** Subventions (506 000 euros) - conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de neuf accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DASES 31** Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DLH 79** Garantie d'emprunts PLAI, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat.
M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

- **2021 DASCO 93** Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.
M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

- **2021 DAC 355** Subventions (54 500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **2021 DAC 558** Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes.
M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **2021 DJS 16** Subventions (58 350 euros) à sept associations sportives, dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs (16^e).
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

- **2021 DJS 93** Attribution de la dénomination "Christophe Dominici" au stade du Saut du Loup, situé dans le Bois de Boulogne (16^e).
M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

- **2021 DASCO 28** Caisses des écoles - Subvention (722 989, 45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

- **2021 DASCO 44** Caisse des écoles (16^e) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (2 822 539 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.
M^{me} Marie-H2L7NE DORVALD rapporteure.

- **2021 DASES 114** Versement d'une avance exceptionnelle (1 200 000 euros) à l'association « Les Jours Heureux » sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents des Foyers de Vie Kellerman et Calvino.
M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

- **2021 DVD 54** Aménagements des stations Véligo le long du Tramway T3 Ouest - Demandes de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

- **2021 DVD 59** Tramway T3 Ouest - Convention avec SNCF Voyageurs relative aux moyens de transport de substitution pendant la période de coupure Castor du RER C étendue à la Porte Dauphine.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

- **2021 DFA 24** Résiliation de la convention relative à l'occupation de la propriété domaniale dénommée « L'Orée du Bois », sise Route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot, au Bois de Boulogne (Paris 16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **2021 DFPE 123** Subventions (162 150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

Vœux

- **V162021070** Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au développement d'un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel "Mezzara" (16^e).

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

- **V162021071** Vœu relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch (16^e).

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

- **V162021072** Vœu relatif à la qualité alimentaire dans les cantines du 16^e arrondissement.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure.(retiré)

- **V162021073** Vœu relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+.

M^{me} Hanna SEBBAH rapporteure.

Ordre du jour complémentaire

- **162021074** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 14 mai 2021 selon les critères d'urgence.

M. Francis SZPINER rapporteur.

- **2021 DFA 38** Plan de soutien aux acteurs économiques pendant l'épidémie de COVID 19 - Mesures de soutien à Potel et Chabot pour ses contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

- **2021 DJS 95** Centres Paris Anim' (5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e et 19^e) - Avenants aux conventions de délégation de service public.

M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

- **2021 DJS 98** Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'

M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

La séance est ouverte à 19 h 02.

M. SZPINER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir prendre place, et propose de commencer la réunion par la désignation du secrétaire de séance.

- **162021051** Désignation du secrétaire de séance.

M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

À l'unanimité du Conseil d'arrondissement, M. Julien GUEDJ est désigné secrétaire de séance.

- **162021052** Adoption du compte rendu de la séance du 29 mars 2021

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur ce procès-verbal, qui a été soumis aux membres du Conseil d'arrondissement.

En l'absence de remarques, M SZPINER met ce compte rendu aux voix.

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2021 mis aux voix par M. SZPINER est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021074** Adoption de l'ordre du jour complémentaire du 14 mai 2021 suivant les critères d'urgence.

M. Francis SZPINER rapporteur.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations concernant cet ordre du jour complémentaire et, en l'absence de remarques, met ce dernier aux voix.

L'ordre du jour complémentaire du 14 mai 2021, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **162021053** Compte Administratif : Élection du Président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

M. Francis SZPINER rapporteur.

Sur proposition de M. SZPINER, et en l'absence d'avis contraires et d'abstentions, Monsieur Jérémy REDLER est désigné Président de de séance à l'occasion de l'examen du compte administratif.

Le projet de délibération 162021053, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER annonce qu'il quitte la salle pour laisser M. REDLER présenter le compte administratif 2020.

[M. le Maire quitte la salle à 19h04]

➤ **162021054** Compte Administratif 2020 : adoption.

M. Jérémie REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que le Compte administratif dresse le bilan comptable de l'exercice 2020 et retrace ainsi toutes les opérations d'exécution du budget, en rapprochant le total des crédits obtenus en 2020 de celui des dépenses effectivement réalisées.

Il doit être approuvé par le Conseil d'arrondissement.

M. REDLER précise que le document remis aux membres du Conseil d'arrondissement récapitule l'ensemble des opérations, présentées par rubrique fonctionnelle – type d'équipement –, par nature de dépenses – prestations, fournitures... – et sous la forme d'un récapitulatif général synthétique, qui correspond à la dernière page du document en question.

Il précise que l'exécution comptable du budget 2020 enregistre, bien entendu, les incidences, que tous connaissent, de la pandémie de Covid sur le fonctionnement des services publics, avec notamment la fermeture pendant plusieurs semaines de la quasi-totalité des équipements de proximité de l'arrondissement, c'est-à-dire des crèches, des écoles, des équipements sportifs et culturels, qui a entraîné le report, voire l'annulation des dépenses ou des prestations programmées, telle que l'achat de repas pour les crèches, les commandes liées à des événements eux-mêmes annulés, ou encore le décalage dans l'année, voire à l'année suivante, des interventions des entreprises chargées des maintenances et des travaux.

M. REDLER annonce que, de ce fait, au total, sur l'ensemble des trois dotations qui composent l'état spécial d'arrondissement, à savoir la dotation d'investissement, la dotation d'animation locale et la dotation de gestion locale, le taux d'engagement des crédits, c'est-à-dire les commandes passées, est inférieur à celui de 2019 : il s'établit ainsi à 86,24 %, à comparer au taux de 92,47 % pour l'année 2019.

M. REDLER ajoute que cela s'explique par les éléments qu'il vient d'énoncer.

Par ailleurs, le taux des dépenses mandatées est évidemment également moindre, puisqu'il est de 80,19 %, alors qu'il était de 89,27 % en 2019.

M. REDLER précise ensuite le bilan de façon plus détaillée :

S'agissant de la section de fonctionnement, qui est composée de la dotation de gestion locale et de la dotation d'animation locale, M. REDLER annonce que les crédits ouverts s'élèvent au total à 6 076 847, 26 €, les dépenses mandatées à 5 117 006, 93 € et les crédits à reporter à 959 840, 33 €. M. REDLER explique qu'il s'agit là à la fois des dépenses engagées pour le fonctionnement des équipements du 16^e arrondissement et n'ayant pas été payées au 31 décembre 2020, soit 285 981,47 € et des crédits appelés « libres d'emploi », à hauteur de 673 635, 69 €, dont la Mairie retrouvera la disponibilité au budget supplémentaire.

Il précise que le taux d'engagement du budget de fonctionnement s'établit à 86,75 % et le taux de liquidation à 84,20 %.

S'agissant de la section d'investissement, M. REDLER annonce que les crédits ouverts s'élèvent à 680 451, 30 € et les dépenses mandatées à 301 455, 19 €. Les crédits à reporter sont donc de 378 996,11 €, dont 253 841, 50 € de dépenses engagées en 2020 mais non liquidés au 31 décembre, et 125 154, 61 € de crédits libres d'emploi, dont 49 584 euros pour les conseils de quartier, ce qui, selon M. REDLER, constitue un élément important.

Il précise ainsi que le total des dépenses engagées sur la dotation d'investissement est de 555 296 euros, soit 81,61 % des crédits ouverts.

M. REDLER précise en avoir fini avec la présentation du compte administratif 2020, qu'il a pris un peu de temps pour présenter, dans la mesure où il s'agissait du premier compte administratif de la nouvelle mandature et qu'il était important que tous les élus puissent bien comprendre et appréhender ce compte administratif.

M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir approuver le compte administratif 2020 de l'état spécial du 16^e arrondissement, et s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention.

En l'absence de remarques, il met aux voix ce compte administratif 2020.

Le projet de délibération 162021054, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour 28, abstentions 3).

[Retour de M. le Maire à 19h09]

- **2021 DFA 38** Plan de soutien aux acteurs économiques pendant l'épidémie de COVID 19 - Mesures de soutien à Potel et Chabot pour ses contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel.

M. Jérémy REDLER rapporteur.

M. REDLER rappelle que cette délibération est présentée régulièrement, dans la mesure où, pour plusieurs prestataires de la Ville, au titre de leurs contrats d'occupation et d'exploitation d'équipements relevant des secteurs de la restauration et de l'évènementiel, le Conseil de Paris a approuvé l'annulation de certains loyers.

Ainsi, comme cela a été fait dans tous les autres cas de figure, M. REDLER demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes de prises de parole puis, en l'absence de remarques, met aux voix ce projet de délibération.

Le projet de délibération 2021 DFA 38, mis aux voix par M. REDLER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 10** Subventions (506 000 euros), conventions et avenant avec neuf associations pour le fonctionnement de 9 accueils de jour parisiens à destination de personnes en situation de grande exclusion.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie, et rappelle que les accueils de jour constituent les premiers lieux d'accueil et d'orientation des personnes en situation de rue. Ils offrent notamment la possibilité d'un accompagnement pour sortir de la rue et, dans l'attente, leur font bénéficier de prestations sanitaires et sociales.

M^{me} DORVALD est d'avis qu'il y a lieu, bien évidemment, de continuer à soutenir l'action de ces accueils de jour, et d'autoriser la Maire de Paris à signer des avenants et des conventions avec eux.

S'agissant du 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD rappelle qu'il s'y trouve l'accueil de jour « Lazare », situé avenue Victor Hugo et lié à l'association « Aux captifs la libération ! » bien connue dans l'arrondissement. Elle précise que cet accueil de jour « Lazare » accueille des jeunes de 18 à 30 ans se trouvant en situation d'errance et de prostitution.

Elle invite les membres du Conseil d'arrondissement à voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération, puis, en l'absence de remarques, met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASES 10, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 31** Subventions (490 000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et rappelle que la maîtrise des outils numériques est de plus en plus indispensable pour les formalités administratives et l'accès aux services publics. Or elle fait remarquer qu'à Paris, de nombreuses personnes n'ont malheureusement pas accès à ces outils ou ne savent pas les utiliser.

Pour cette raison, M^{me} DORVALD estime qu'il convient de soutenir les associations qui œuvrent pour aider ces personnes, et particulièrement le public âgé, et qu'il convient d'autoriser la Maire de Paris à signer avec lesdites associations des conventions annuelles.

Elle précise que dans le 16^e arrondissement, se trouvent l'association « Les Astroliens », qui a effectué et continue d'effectuer des permanences à la Mairie du 16^e depuis quelques temps, ainsi qu'à la Maison des associations, et l'association « Emmaüs Connect », qui œuvre dans tout Paris.

M^{me} DORVALD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DASES 31, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DLH 79** Garantie d'emprunts PLAI, PLUS et PLS de diverses opérations de logement social de Paris Habitat.

M. Jacques-Frédéric SAUVAGE rapporteur.

M. SZPINER donne la parole à M. SAUVAGE pour la présentation de cette délibération.

M. SAUVAGE explique que ce projet de délibération peut paraître anodin, en ce qu'il est demandé au Conseil d'arrondissement d'approuver la garantie par la Ville de Paris sur des emprunts à souscrire par Paris Habitat pour la réalisation de trois logements sociaux suite à la libération de surfaces. M. SAUVAGE précise qu'il est seulement à espérer que ces libérations ne se font pas par la suppression de loges de gardiens.

En effet, il rappelle que l'un des axes de rentabilisation de la gestion des ensembles se fait parfois par la suppression de postes de gardiens logés et présents sur le programme, notamment lorsque les locataires rentrent chez eux en fin de journée. M. SAUVAGE précise qu'ils sont remplacés par des surveillants à 35 heures qui, de ce fait, ne sont plus présents sur place que durant 35 heures et qui ne sont pas là lorsque les locataires rentrent, ce qui donne un sentiment d'insécurité. Il fait remarquer que cela permet aux bailleurs de diminuer leur charge salariale et de transformer le logement de fonction en appartement qu'ils vont louer.

M. SAUVAGE annonce que ces trois logements, dans le 16^e arrondissement, se situent pour deux d'entre eux sur le programme 16 avenue du Général Clavery, avec des prêts à souscrire de 67 887 euros et 55 354 euros, et pour le troisième, au 39 avenue du Général Sarrail, avec un prêt de 51 779 euros.

Ces trois logements ainsi créés seraient classés dans la catégorie PLAI, ce qui correspond à la politique affichée par la Mairie de Paris pour certains arrondissements. M. SAUVAGE ajoute qu'il convient de relever que le 17^e arrondissement est aussi concerné par trois logements, également tous classés en PLAI.

Il fait remarquer que cette politique de la Ville de Paris correspond à un retour à une politique en vigueur au milieu du siècle dernier, qui consistait à créer des ensembles immobiliers dits « H.L.M. » - il précise que Paris Habitat s'appelait alors l'Office d'HLM de la Ville de Paris – où n'étaient logées que des personnes relevant de la première catégorie au niveau des ressources, et des ensembles de logements dits « intermédiaires », où étaient logées les classes moyennes qui ne pouvaient accéder au secteur privé. Cette politique était mortifère et tous en font aujourd'hui les frais, au regard de ce qu'il se passe dans ces ensembles HLM, avec les évolutions de population bien connues de tous.

M. SAUVAGE rappelle que cette politique avait été abandonnée avec l'idée de construire des ensembles immobiliers où coexisteraient les différentes catégories de locataires avec, au final, une mixité sociale où cohabiteraient des locataires des classes moyennes et des classes moins aisées, des personnes d'origines ethniques ou culturelles différentes, ce qui était une garantie d'intégration et de mieux vivre-ensemble. Il rappelle que tel est ce qu'avait fait remarquer sa collègue M^{me} Marie-Hélène DORVALD à M. Ian BROSSAT, adjoint au Maire de Paris, à savoir que les relations se faisaient alors beaucoup plus naturellement entre les locataires, ne serait-ce qu'à travers les enfants, et que ceci permettait effectivement d'arriver à un mieux vivre-ensemble.

M. SAUVAGE explique que la Mairie de Paris, dans sa haine des arrondissements qu'elle ne contrôle pas, a décidé d'abandonner dans ces arrondissements cette politique en privilégiant le « tout PLAI », sachant qu'il est prévu de temps en temps des logements PLUS, mais avec ce principe qu'une grande partie des logements PLUS doivent être réservés à des gens relevant de la catégorie PLAI.

Or la mixité sociale, aux yeux de M. SAUVAGE et n'en déplaît à M. BROSSAT, ne peut réussir en créant des ghettos, comme le fait ce dernier. En effet, selon M. SAUVAGE, la mixité sociale ne s'apprécie pas par arrondissement. Elle s'apprécie par immeuble, voire par cage d'escalier – c'est là, selon M. SAUVAGE, que la vraie mixité sociale est appréciable – et il est regrettable que la Ville de Paris, qui avait intégré cet élément dans ses réflexions dans les mandatures précédentes, y compris avec M. DELANOE, y ait renoncé pour des motifs idéologiques, avec des méthodes qui rappellent, hélas, certains régimes totalitaires qui fleurissaient au 20^e siècle.

Il fait remarquer que les difficultés rencontrées actuellement dans les ensembles immobiliers situés autour de la Porte de Saint-Cloud, où la politique de M. BROSSAT commence à produire ses effets, ne sont qu'un début et qu'il est temps que la Ville de Paris revienne sur ces oukases qu'elle pose sur les arrondissements parisiens.

Aux yeux de M. SAUVAGE, il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que des riverains, dès lors que l'on évoque un projet d'édification d'un immeuble de logements sociaux, montrent une hostilité au projet, craignant de se retrouver, dans leur quartier, avec ce qu'il se passe vers la Porte de Saint-Cloud.

Il ajoute qu'il faut aussi noter, ce qui est encore plus grave, que la Ville de Paris se refuse à donner une priorité au relogement de personnes en difficulté dans le 16^e arrondissement, qu'il s'agisse de personnes âgées qui doivent quitter leur logement parce qu'elles n'ont pas d'ascenseur et qu'elles ne peuvent plus monter à leur logement, alors qu'elles souhaitent rester dans l'environnement où elles ont toujours vécu ; qu'il s'agisse de personnes malades ou handicapées qui souhaitent rester près de leur lieu de soin, voire de proches appelés à les aider dans la vie courante ; ou qu'il s'agisse également de femmes séparées, avec ou sans violence, qui souhaitent ne pas perturber l'environnement de leurs enfants déjà fragilisés par la séparation de leurs parents, etc.

M. SAUVAGE fait remarquer que ces personnes relèvent souvent de cette première catégorie et que pourtant, la Ville de Paris ne veut pas leur donner la priorité.

Il ajoute qu'il en est de même avec des soignants, des enseignants ou des policiers, voire des agents de la Ville de Paris qui travaillent dans l'arrondissement, qui dépassent d'ailleurs souvent de peu les plafonds PLAI, et que la Ville se refuse à considérer comme prioritaires dans l'arrondissement où ils travaillent.

M. SAUVAGE rappelle que lors de sa dernière réunion, le Conseil d'arrondissement a délibéré sur un projet qui accentue la mainmise de la Ville de Paris sur les attributions de logements, et que certains, au sein du Conseil d'arrondissement, en s'abstenant, ont approuvé *de facto* cette mainmise et cette politique du « tout PLAI ».

Pour l'ensemble de ces raisons, M. SAUVAGE considère que le Conseil d'arrondissement du 16^e ne peut pas délibérer favorablement sur ce projet de délibération, sachant que s'agissant de trois logements isolés insérés dans des ensembles, ce refus ne pourra pas être interprété comme un refus de logements sociaux, mais comme une défiance envers la politique mortifère conduite par la Ville de Paris.

M. SZPNER le remercie et s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

En l'absence de remarques, il met cette dernière aux voix.

Le projet de délibération 2021 DLH 79, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes contre 28, abstentions 3)

- **2021 DASCO 93** Amendement du Règlement Intérieur d'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public.

M^{me} Isabelle NIZARD rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} NIZARD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} NIZARD rappelle que le Conseil d'arrondissement du 16^e s'est abstenu à l'occasion du vote sur la délibération 2020 DASCO 137, lors de sa séance du 2 novembre 2020, puis qu'il avait voté contre celle-ci lors de sa nouvelle présentation le 30 novembre 2020. Cependant, cette délibération a été votée en Conseil de Paris en décembre 2020.

Elle rappelle qu'en février 2021, le Conseil d'arrondissement du 16^e avait également voté contre la délibération 2021 DASCO 18, fixant le règlement intérieur définissant les modalités de fonctionnement de ces ouvertures.

Or M^{me} NIZARD explique que, selon la Mairie de Paris, cette expérimentation est un succès et que l'amendement proposé vise ainsi à accroître le nombre de cours d'écoles concernées au 15 mai 2021, et à élargir les horaires d'ouverture, en repoussant la fermeture de 17 heures à 19 heures.

Elle annonce qu'en cohérence avec l'opposition de la majorité municipale du 16^e au principe de ces ouvertures, un avis défavorable est proposé sur cette délibération.

Ajoutant qu'il est à noter qu'aucune école du 16^e arrondissement n'est pour le moment concernée, compte tenu de la position du Conseil d'arrondissement et du fait que les établissements pressentis par la Ville n'était pas adaptés – elle rappelle que les écoles qui avaient été proposées étaient les écoles Murat et Erlanger – M^{me} NIZARD demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter défavorablement cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération et donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH le remercie.

Si M. le Maire et M^{me} Nizard peuvent penser qu'elle fait une « fixette » sur ce sujet, puisque les élus en parlent effectivement à chaque séance du Conseil, M^{me} SEBBAH pense que la majorité connaît sa position sur le sujet et confirme être très attachée à ce qu'il soit possible d'ouvrir les cours d'école au public, pour offrir aux habitants de nouveaux lieux de convivialité, ainsi qu'aux associations, puisque l'appel à projets permet aussi aux associations de bénéficier de ces espaces.

Or M^{me} SEBBAH fait remarquer que, comme elle a déjà eu l'occasion de le dire, la Ville manque cruellement de locaux associatifs et que ce point devra être traité, puisqu'il s'agit de l'une des carences de la Mairie de Paris.

Elle précise que dans les différents arrondissements, les sites, dont la liste a été communiquée, ont été sélectionnés en concertation avec les mairies d'arrondissement, en tenant compte de leur configuration et des spécificités de chaque établissement.

M^{me} SEBBAH croit se souvenir que lorsque les membres du Conseil avait évoqué ce sujet lors de leur dernière séance, le point d'inquiétude des élus de majorité portait, à juste titre, sur la sécurité des lieux, ce qui est normal. Or la délibération soumise ce jour au Conseil d'arrondissement prévoit que la Ville de Paris mette en place un gardiennage sur l'intégralité du temps d'ouverture des cours, ainsi que le nettoyage, comme cela a été souligné, des espaces, avant le retour des élèves le lundi matin.

Aussi M^{me} SEBBAH demande-t-elle si le Conseil d'arrondissement ne pourrait pas envisager de reprendre contact avec la Mairie de Paris, afin de trouver une école dans le 16^e arrondissement pour expérimenter ce dispositif et voir si cela fonctionne ou non. M^{me} SEBBAH rappelle que d'autres arrondissements l'ont fait, y compris des arrondissements « de droite », comme le 15^e ou le 8^e arrondissement.

Elle demande donc s'il serait possible de l'envisager, sachant qu'elle trouverait dommage de fermer la porte à un projet qui pourrait être intéressant, même à titre d'expérimentation.

M. SPZINER redonne la parole à M^{me} NIZARD.

M^{me} NIZARD fait remarquer à M^{me} SEBBAH que le 16^e arrondissement est l'un des arrondissements les plus verts de Paris, ayant la chance de disposer de 50 hectares d'espaces verts, sans compter le Bois de Boulogne, qui couvre à lui seul 846 hectares boisés. Par ailleurs, le 16^e arrondissement est planté de 1300 arbres au kilomètre carré.

Aussi, selon M^{me} NIZARD, qui précise avoir pris le temps de poser la question aux associations de parents d'élèves et aux directeurs, les petits élèves du 16^e arrondissement n'aspirent pas trop à passer leurs week-ends dans les cours de récréation, de même qu'elle ne pense pas que les élus aient plaisir, même s'ils apprécient énormément être à la Mairie du 16^e, à y passer leurs week-ends.

M^{me} NIZARD est donc d'avis que l'école doit rester l'école et que de toute façon, aujourd'hui, les enfants du 16^e ont la possibilité de profiter des nombreux parcs présents autour de chaque école.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH remercie M^{me} NIZARD de cette réponse, tout en constatant qu'elle ne répond pas concernant la partie relative aux associations.

Elle rappelle avoir été adjointe chargée des associations au sein de cette Mairie du 16^e, et estime que l'élu qui est aujourd'hui en charge de ces sujets au sein de la Mairie du 16^e doit être confronté aux mêmes problématiques, à savoir qu'aujourd'hui, il existe des associations qui ne peuvent pas exercer leur activité, parce qu'elles n'ont pas de locaux.

M^{me} SEBBAH rappelle l'existence d'une plateforme mise à disposition par la Ville de Paris, qui offre des locaux à des prix exorbitants, locaux qui ne sont d'ailleurs pas dignes de recevoir du public. En conséquence, et puisqu'il n'existe pas de locaux associatifs dans le 16^e arrondissement, des associations partent et s'en vont dans d'autres arrondissements.

Aussi, permettre de temps à autre à des associations de se réunir dans une cour d'école, qui est un espace comme un autre, serait, selon M^{me} SEBBAH, bénéfique pour tous. Elle fait remarquer que manifestement, cela fonctionne dans d'autres arrondissements et que si les enfants peuvent aller se défouler quelque part, cela pourrait être aussi intéressant.

Tout en pressentant qu'elle-même et la majorité municipale ne seront pas d'accord sur ce sujet, M^{me} SEBBAH confirme qu'elle souhaitait expliquer sa position.

M. SZPNER répond que si M^{me} SEBBAH croit que le nettoyage des espaces dans les écoles par la Ville de Paris sera fait, il estime personnellement qu'au regard de ce qu'il se passe dans l'espace public, il est possible de douter que cela soit fait dans les écoles.

M. SZPNER s'enquiert d'autres observations puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 93, mis aux voix par M. SZPNER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 3, votes contre 29)

- **2021 DAC 355** Subventions (54 500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

M^{me} Bérengère GREE rapporteure

M. SZPNER donne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE annonce qu'il est proposé de soutenir quatre associations qui œuvrent dans le domaine de la préservation du patrimoine littéraire historique parisien, en leur accordant des subventions pour un montant total de 54 500 euros.

Elle précise que, concernant le 16^e arrondissement, il s'agit de l'association « Alliance israélite », sachant que l'activité de cette dernière s'exerce à travers 57 établissements scolaires qui accueillent au total 23 000 élèves. Or cette association sollicite une subvention pour le développement de sa bibliothèque-médiathèque, qui est située rue Michel-Ange, qui compte plus de 160 000 volumes, et qui est l'un des plus grands centres d'Europe consacrés au judaïsme.

M^{me} GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette subvention et cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 355, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DAC 558** Subventions et conventions avec 29 sociétés cinématographiques gérant à Paris 34 salles de cinéma indépendantes

M^{me} Bérengère GREE rapporteure.

M. SZPNER redonne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} GREE explique qu'il est proposé d'accorder un soutien financier à 29 sociétés cinématographiques qui gèrent à Paris 34 salles de cinéma indépendant et majoritairement d'art et d'essai.

Elle précise que ce soutien permettra à ces établissements de continuer leur activité après la longue période de fermeture due à la crise actuelle.

Ainsi, il est proposé d'accorder notamment une subvention de 75 000 euros à Dulac Cinémas, dont dépend le Majestic Passy, qui recevra une subvention de 5 000 euros.

M^{me} GREE demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DAC 558, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DJS 16** Subventions (58 350 euros) à sept associations sportives, dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs (16^e)

M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} CHOURAQUI indique qu'elle va présenter, en lieu et place de M. Ali OUBAALI, plusieurs subventions pour des associations sportives, dont sept dans le 16^e arrondissement, et dont trois conventions pluriannuelles d'objectifs.

Elle précise que cela représente un coût global de 58 350 euros, dont :

- 9 200 euros pour le « Cercle Féminin de Paris » ;
- 30 000 euros pour l'École des sports du 16^e ;
- 15 000 euros pour les « Nicolaïte de Chaillot », sachant que M^{me} CHOURAQUI précise que, concernant cette association, la Mairie du 16^e sollicite potentiellement avoir plus de subventions que ce qui a été prévu : avec 15 000 euros, il s'agit d'une subvention conséquente de la Ville Paris, et elle tient à souligner le travail réalisé par Ali OUBAALI sur ce sujet ;
- 1 500 euros pour l'Association sportive de Passy full contact ;
- 800 euros pour l'« Amicale Edouard Petit » ;
- 600 euros pour l'Association sportive J.E.E.N. ;
- 1 250 euros pour l'Association gymnastique volontaire Passy Trocadéro.

Elle explique que la Mairie du 16^e s'est engagée aux côtés des associations sportives de l'arrondissement et, pour cette raison, elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 16, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DJS 93** Attribution de la dénomination "Christophe Dominici" au stade du Saut du Loup, situé dans le Bois de Boulogne (16^e)

M^{me} Chloé CHOURAQUI rapporteure.

M. SZPNER redonne la parole à M^{me} CHOURAQUI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} CHOURAQUI rappelle que Christophe Dominici, comme beaucoup d'afficionados du rugby le savent ici, est une légende du rugby. Comme l'ont dit les All Blacks, suite à sa mort, « *il était petit par la taille, mais un titan sur le terrain* ».

Elle rappelle que dès sa première saison, en 1998, il fut Champion de France, et que sa carrière internationale et nationale a été pavée de succès, puisqu'il remporta cinq fois le championnat de France avec le club parisien, fut double finaliste de la Coupe d'Europe, et participa à quatre tournois des Cinq, puis Six nations, dont deux grands chelems.

Après la Coupe du Monde 2007 et 67 sélections, il annonce sa retraite internationale.

En 2008-2009, Christophe Dominici devient entraîneur du Stade Français, et c'est suite à tous ces mérites que la Ville de Paris lui remet, des mains de son Maire de l'époque, Bertrand Delanoë, sa médaille de vermeil en 2008.

M^{me} CHOURAQUI rappelle que, malheureusement, Christophe Dominici est décédé subitement en novembre 2020, à son domicile, à Saint-Cloud.

Elle indique que c'est pour honorer sa mémoire que la Mairie du 16^e propose aujourd'hui la dénomination de « Christophe Dominici » pour le stade du Saut du Loup, situé dans le Bois de Boulogne, qui accueille les entraînements du Stade français de rugby. Le 16^e arrondissement espère ainsi honorer sa mémoire et permettre de continuer à inspirer les jeunes générations qui vont le suivre dans ses pas

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 93, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 28** Caisses des écoles - Subvention (722 989,45 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER donne, en l'absence de M^{me} Samia BADAT-KARAM, la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et rappelle que, chaque année, les Caisses des écoles de tous les arrondissements de Paris organisent des séjours pour les enfants parisiens, et que la DASCO en subventionne une partie.

Elle précise que les subventions de la DASCO se font, pour chaque arrondissement, en fonction de la proportion d'enfants scolarisés dans les établissements du premier degré et classés en zones prioritaires.

M^{me} DORVALD indique qu'au vu de ces calculs, il est proposé pour le 16^e arrondissement une subvention de 1 680 euros, cette faible somme s'expliquant par le fait que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement se situe dans une zone non prioritaire, et également par la différence de calcul entre les zones prioritaires et les zones non prioritaires.

Bien que la Ville de Paris se désengage, comme à l'accoutumée, des actions sociales menées dans le 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD invite néanmoins les membres du Conseil d'arrondissement à émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 28, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASCO 44** Caisse des écoles (16^e) – Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (2 822 539 euros) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

M^{me} Marie-Hélène DORVALD rapporteure.

M. SZPINER redonne, en l'absence de M^{me} Samia BADAT-KARAM, la parole à M^{me} DORVALD pour la présentation de cette délibération.

M^{me} DORVALD le remercie et explique que la Caisse des écoles assure la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire dans le 16^e arrondissement et dans chacun des arrondissements parisiens, sachant qu'il se trouve dans le 16^e arrondissement dix écoles maternelles, onze écoles élémentaires, six écoles polyvalentes et un lycée municipal.

Elle précise que pour l'été 2020, l'organisation mise en place pour nourrir les espaces « Nature et Découverte », dits « END », dans l'urgence du contexte sanitaire, a consisté à fournir des pique-niques fournis par la Caisse des écoles de l'arrondissement où se situe le centre de loisirs.

S'agissant de 2021, des pique-niques ou des repas chauds seront mis en place, en fonction du projet d'animation et des contraintes techniques propres à chaque « END ».

Cette évolution a conduit à réinterroger les attributions d'END entre les Caisses des écoles, et s'agissant du 16^e arrondissement, M^{me} DORVALD précise que la Caisse des écoles du 16^e arrondissement, a souhaité prendre en charge les repas de l'Espace « Porte de Boulogne ».

Il est donc proposé d'autoriser la signature de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse des écoles du 16^e arrondissement et d'ajuster la subvention qui lui a été attribuée en 2021 à 2 822 539 euros.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASCO 44, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DASES 114** Versement d'une avance exceptionnelle (1 200 000 euros) à l'association « Les Jours Heureux » sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents des Foyers de Vie Kellerman et Calvino

M^{me} Lisa LELLOUCHE rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} LELLOUCHE pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LELLOUCHE informe le Conseil d'arrondissement que ce projet de délibération a pour objet la signature, au nom et pour le compte de la Ville de Paris, d'un avenant à la convention pour le versement d'une avance sur paiement de participation aux frais d'hébergement de résidents avec l'association « Les Jours Heureux » pour les Foyers de Vie Kellerman et Calvino, situés respectivement dans les 13^e et 16^e arrondissements.

En effet, l'association, ayant engagé des dépenses importantes dans la lutte contre la COVID- 19 en 2020, se trouve en difficulté pour faire face à ses dépenses quotidiennes.

M^{me} LELLOUCHE explique que l'association « Les Jours Heureux » favorise l'accès aux soins et l'hébergement de personnes en situation de handicap mental tout au long de leur vie. Elle héberge, dans ses sept établissements parisiens, près de 300 personnes. À ce titre, les résidents bénéficient d'une prise en charge de leur hébergement au titre de l'aide sociale financée par la Ville de Paris et gérée par le service des aides sociales à l'autonomie de la DASES.

M^{me} LELLOUCHE fait remarquer que toutes les structures accueillant des personnes handicapées ont été fortement sollicitées dans la lutte contre l'épidémie en 2020, et ont engagé de nombreuses dépenses qui pèsent lourdement sur les trésoreries. L'association « Les Jours Heureux » a été particulièrement touchée, puisque de nombreux malades et plusieurs décès y ont été dénombrés au printemps 2020.

Pour faire face à l'épidémie, le gestionnaire a dû mettre en place des mesures coûteuses. Ainsi, à ce titre, l'association « Les Jours Heureux » enregistre un surcoût « COVID » correspondant à deux mois de trésorerie, et M^{me} LELLOUCHE confirme qu'à cette date, sa situation financière est très fragilisée.

S'est ajouté également un délai plus important que d'habitude dans le paiement, par le service des aides sociales à l'autonomie, des factures adressées par « Les Jours Heureux » en raison d'une modification de la procédure comptable. Aussi, bien qu'elle ait reporté tous les paiements à fournisseurs possibles et négocié un découvert bancaire, M^{me} LELLOUCHE explique que l'association se trouvait fin février en grande difficulté pour acquitter les salaires.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, au vu de la situation très inquiétante de l'association « Les Jours Heureux » qui risquait d'avoir des conséquences graves, tant sur la qualité de l'accueil de ses résidents que sur le versement des salaires des employés, une avance financière globale de 1 200 000 € correspondant aux facturations attendues a été attribuée en urgence aux deux foyers, dont le Foyer Calvino, situé dans le 16^e arrondissement, pour couvrir les factures. Cette avance a d'ores et déjà été récupérée, par la prise en charge des facturations en 2021.

Aussi M^{me} LELLOUCHE propose-t-elle aux membres du Conseil d'arrondissement d'autoriser la Maire de Paris à signer avec l'association « Les Jours Heureux », au nom de la Ville de Paris, un avenant au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour régulariser le versement de cette avance exceptionnelle et sa récupération sur les facturations de l'aide sociale à l'hébergement.

M^{me} LELLOUCHE prie les membres du Conseil d'arrondissement de bien vouloir voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DASES 114, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 54** Aménagements des stations Véligo le long du Tramway T3 Ouest - Demandes de subventions auprès d'Ile-de France Mobilités.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG annonce qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à solliciter les subventions correspondantes, auprès d'Ile-de-France Mobilités, pour 70 % des montants hors taxes de cinq aménagements de voiries visant à réaliser des parkings « vélos » le long du trajet T3 Ouest, pour un volume total estimé entre 500 et 600 unités.

Elle précise qu'il s'agit de l'aménagement de trois stationnements en libre-service situés Porte Dauphine, Porte Maillot et Porte de Champerret, pour des arceaux d'amarrage et la signalétique, et de deux stationnements en consignes sécurisées situées à la Porte Dauphine et à la Porte Maillot.

Le coût de ces aménagements Véligo est évalué à 290 400 €, soit 242 000 € hors taxes, pour les consignes en libre-service, et à 1 368 000 €, soit 1 140 000 € hors taxes, pour les consignes sécurisées.

M^{me} EDBERG ajoute que ces aménagements sont éligibles à des subventions de l'autorité organisatrice des transports, au taux maximum de 70 % du montant hors taxes des travaux subventionnables, et que le montant maximum des subventions serait donc de 967 000 €.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 54, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DVD 59** Tramway T3 Ouest. Convention avec SNCF Voyageurs relative aux moyens de transport de substitution pendant la période de coupure Castor du RER C étendue à la Porte Dauphine.

M^{me} Vanessa EDBERG rapporteure.

M. SZPNER redonne la parole à M^{me} EDBERG pour la présentation de cette délibération.

M^{me} EDBERG explique qu'il est proposé d'autoriser la Maire de Paris à signer avec SNCF Voyageurs la convention relative aux moyens de substitution pendant la période de coupure Castor du RER C, étendue à la Porte Dauphine dans le cadre du prolongement du tramway T3 de la Porte d'Asnières à la Porte Dauphine.

Les modes de transport de substitution peuvent être, selon les nécessités, des bus de substitution, un renfort « métro », « bus », « tramway », « RER » de la RATP, y compris un dispositif humain « RATP » supplémentaire, ou encore une navette spécifique, par exemple pour les personnes à mobilité réduite.

M^{me} EDBERG ajoute à titre indicatif que, sur la base de la planification des travaux connue à ce jour et de demandes d'ITC formulées par la maîtrise d'ouvrage Ville de Paris, l'estimation financière du coût des moyens de substitution à prévoir s'élève à 1 000 000 € hors taxes.

Elle demande aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération.

M. SZPNER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DVD 59, mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFA 24** Résiliation de la convention relative à l'occupation de la propriété domaniale dénommée « L'Orée du Bois », sise Route de la Porte des Sablons à la Porte Maillot, au Bois de Boulogne (Paris 16^e)

M^{me} Véronique BALDINI rapporteure.

M. SZPNER donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de cette délibération.

M^{me} BALDINI explique qu'il s'agit de la résiliation de la convention relative à l'occupation de la propriété domaniale dénommée « L'Orée du Bois », connue de tous et située à la Porte Maillot, à l'orée du Bois de Boulogne.

Elle rappelle qu'en vertu d'un contrat d'occupation du domaine public débuté le 15 octobre 2001, la Ville de Paris a confié à la SA Boulogne Restauration - M^{me} BALDINI précise qu'il s'agit du Groupe George V Entertainment - l'exploitation d'un bar-restaurant à « L'Orée du Bois » pour une durée de 14 ans.

Cependant, malgré plusieurs permis de démolir et de construire déposés et délivrés, le site a depuis lors été laissé vacant par l'occupant. Il est depuis gardienné et entretenu par les services de la DEVE,

donc de la Ville de Paris. M^{me} BALDINI précise que la convention prévoyait le versement d'une redevance à compter du démarrage de l'exploitation mais que l'exploitation n'ayant jamais démarré, l'occupant n'a versé aucune redevance à la Ville.

Après plusieurs échanges, la solution à privilégier est la résiliation à l'amiable du contrat, qui permet à chaque partie d'être déliée de ses obligations, et pour la Ville, de récupérer le site, permettant d'envisager le développement d'un nouveau projet.

M^{me} BALDINI précise accueillir très favorablement cette délibération, et demande aux membres du Conseil d'arrondissement de l'accueillir de la même façon.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFA 24, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DFPE 123** Subventions (162 150 euros), conventions et avenant à huit associations pour leurs actions visant à renforcer les liens parents-enfants et favoriser les échanges entre pairs.

M^{me} Laura LAMBLIN BENICHOU rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} LAMBLIN-BENICHOU pour la présentation de cette délibération.

M^{me} LAMBLIN-BENICHOU le remercie et rappelle que la Ville de Paris s'est engagée à développer une stratégie parisienne des familles et que durant les différentes vagues épidémiques de l'année 2020, les associations œuvrant dans le développement des liens parents – enfants, et favorisant les échanges entre pairs, ont maintenu les liens avec les publics et répondu à leurs besoins en s'adaptant aux contraintes sanitaires.

Elle précise que, dans ce cadre, il est proposé de soutenir huit associations, à hauteur de 162 150 euros, dont 100 000 euros pour l'Association « École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France », qui organise des groupes de parole dans le 16^e arrondissement.

M^{me} LAMBLIN-BENICHOU demande aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DFPE 123, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

- **2021 DJS 95** Centres Paris Anim' (5^e, 6^e, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e et 19^e) - Avenants aux conventions de délégation de service public.

M^{me} Chloé CHOURAQUI, rapporteure

M^{me} CHOURAQUI explique que ce rapport concerne un avenant aux conventions de délégation de service public sachant que, plus précisément, les centres de Jeunesse, dont celui du 16^e arrondissement, ont subi la crise sanitaire et ses conséquences. Fermés lors du confinement de printemps 2020, la Ville de Paris n'a pas suspendu l'exécution des contrats de concession, notamment pour la veille des bâtiments.

Elle indique que dans le 16^e arrondissement, le travail de l'association ACTISCE sur la veille de ces bâtiments, en ce sens, fut admirable et peut être noté particulièrement.

M^{me} CHOURAQUI ajoute que, par ailleurs, tout a été fait pour la continuité des activités, et que l'adaptabilité est une qualité remarquable que les élus peuvent noter concernant le Centre du 16^e arrondissement, situé au Point du Jour.

Or en raison de la suspension des activités, elle explique qu'il existe un indu, que personne ne peut nier, mais que pour autant, le calcul de cet indu paraît peu clair et ne tient pas compte de certaines charges de l'Association, pour la gestion de ce centre du Point de Jour situé à Porte de Saint-Cloud, qui est très important pour l'ensemble de la jeunesse du 16^e arrondissement.

M^{me} CHOURAQUI annonce qu'il est donc demandé un remboursement, pour ce centre, de 93 427, 44 euros, ce qui n'est pas une somme anodine mais une somme conséquente, sachant que le calcul se trouve relativement opaque et qu'il est possible de le trouver assez peu justifiable

Elle propose donc aux membres du Conseil d'arrondissement de voter contre cette délibération, la jeunesse ne pouvant pas être le « parent pauvre » de la Ville de Paris, ni sacrifiée au nom de la comptabilité : elle propose donc de voter contre cette délibération.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 95, mis aux voix par M. SZPINER, est rejeté à la majorité du Conseil d'arrondissement (votes pour 3, votes contre 29).

➤ **2021 DJS 98** Tarifs applicables aux usagères et usagers des centres Paris Anim'
M^{me} Chloé CHOURAQUI, rapporteure

M^{me} CHOURAQUI explique que durant la crise sanitaire, les usagers qui se sont inscrits aux activités régulières proposées pour la saison 2020-2021 n'ont pas obtenu le service correspondant aux droits d'inscription.

Elle indique que, pour cette raison, il est proposé de recourir au principe de poursuite des activités, ce qui signifie que les usagers inscrits à une activité et n'ayant pu bénéficier de la totalité des séances prévues, pourront poursuivre cette activité au prorata du nombre de séance manquées durant la saison 2020-2021. Elle ajoute qu'en pratique, les usagers bénéficieront donc soit d'un rattrapage du nombre de séances, soit d'un avoir sur l'inscription à la saison 2021-2022.

Elle précise que d'un point de vue budgétaire, ces dispositions ne constituent pas une dépense pour la Ville mais une diminution des recettes, qui avaient été estimées à 1, 89 million d'euros au budget primitif, qui sera constatée au compte administratif 2021.

M^{me} CHOURAQUI propose aux membres du Conseil d'arrondissement d'émettre un avis favorable sur cette délibération qui, suite aux différents débats et au travail des conseillers de Paris, prend en compte les familles, y compris les familles du 16^e arrondissement, en leur permettant d'avoir les activités pour lesquelles elles ont payé, ce qui est tout de même, aux yeux de M^{me} CHOURAQUI, la moindre des choses.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations. Il donne la parole à M. PARENT.

M. PARENT fait remarquer que le problème de sonorisation de cette salle se pose quand même sérieusement. Il saisit cette occasion pour le dire, sachant qu'ils ont « franchement » beaucoup de mal à entendre les intervenants. Il précise qu'il ne critique pas ces derniers, puisqu'ils n'y sont pour rien, mais rappelle que la sonorisation n'était déjà pas optimale les fois précédentes, et qu'elle s'est plutôt dégradée.

M. PARENT se permet donc de souligner cet aspect, qui rend très difficile le suivi des débats, surtout lorsque les argumentaires sont « charnus ».

M. PARENT est d'avis que s'il était possible d'améliorer la sonorisation, au moins pour la partie de la salle où il se trouve, mais également pour tout le monde en réalité, ce serait un bien commun.

Il remercie M. le Maire de lui avoir donné la parole pour cette motion, qui est effectivement sans rapport avec la délibération qui a été commentée.

M. SZPINER répond qu'il est effectivement exceptionnel qu'il n'y ait pas aujourd'hui des micros comme il y en a habituellement, à la suite d'un changement de prestataire. Il pense que normalement, les choses devraient rentrer dans l'ordre.

Il s'enquiert d'éventuelles observations, puis, en l'absence de remarques, met aux voix cette délibération.

Le projet de délibération 2021 DJS 98, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

Vœux

- **V162021070** Vœu relatif au soutien de la Ville de Paris au développement d'un projet muséal consacré à Hector Guimard au sein de l'hôtel "Mezzara" (16^e)

M^{me} Bérengère GREE, rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} GREE pour la présentation de ce vœu.

M^{me} GREE rappelle que l'État a ouvert un appel à candidatures pour un bail emphytéotique de valorisation de l'Hôtel « Mezzara », qui est l'œuvre d'Hector Guimard et qui est situé rue Jean de La Fontaine.

Comme tous le savent, M^{me} GREE rappelle qu'Hector Guimard est un représentant majeur du mouvement architectural de l'Art nouveau à Paris. Il a conçu les portes d'accès aux stations du métropolitain et a également conçu de nombreux immeubles à Paris.

Paris n'a pas encore de musée qui mette en valeur Hector Guimard, alors que d'autres capitales européennes ont créé des musées pour mettre en valeur leurs figures emblématiques de l'Art nouveau, comme Gaudi à Barcelone ou Victor Horta à Bruxelles.

Or M^{me} GREE annonce que, l'Association « Le Cercle Guimard », et « Hector Guimard Diffusion » concourent dans le cadre de cet appel à candidatures, afin d'y créer un musée dédié à l'architecte. Elle ajoute que la Mairie soutient activement ce projet, qui permettrait la préservation de l'immeuble et du mobilier qu'il abrite, ainsi que la mise en valeur de l'œuvre d'Hector Guimard.

Elle indique en outre, que la création d'un tel musée constituerait un atout pour le développement de Paris et du 16^e arrondissement sur le plan économique et culturel.

Pour cette raison, M^{me} GREE annonce qu'il est donc proposé de réitérer le soutien de la Mairie du 16^e au projet du « Cercle Guimard » et de « Hector Guimard Diffusion », et de demander au Conseil de Paris de confirmer également son soutien, comme il l'a déjà fait au travers de votes précédents.

Elle demande donc aux membres du Conseil d'arrondissement de voter favorablement ce vœu.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations et donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH le remercie et précise qu'elle souhaite réaffirmer son soutien à ce vœu, dont elle espère qu'il obtiendra un vote favorable au Conseil de Paris.

Elle rappelle avoir suivi de près les prémices du projet, en lien notamment avec M. CHONÉ – M^{me} GREE ayant cité le « Cercle Guimard » – qui est un passionné et qui dispose d'une vraie vision pour ce lieu. Elle se dit donc heureuse de constater que les choses avancent, notamment avec la publication de cet appel d'offres dont elle espère qu'il aboutira à la sélection d'un candidat désireux de valoriser ce lieu d'exception.

En effet, à l'instar des membres de la majorité d'arrondissement du 16^e, M^{me} SEBBAH explique qu'il lui semble indispensable que la Mairie de Paris réaffirme publiquement son soutien au développement du projet d'un musée, parce que le témoignage de l'œuvre de Guimard élargirait considérablement le

rayonnement culturel de la Capitale, notamment sur la place européenne, comme indiqué par Mme GREE, et parce qu'il s'agirait d'une vraie richesse pour le 16^e arrondissement.

M^{me} SEBBAH assure donc que les élus de la majorité du Conseil d'arrondissement peuvent compter sur son soutien pour porter la voix du 16^e arrondissement lors du prochain Conseil de Paris.

M. SZPINER ajoute à l'attention de M^{me} SEBBAH que si elle pouvait le faire aussi à Bercy, cela ne nuirait pas à l'opération.

M^{me} SEBBAH signale qu'elle n'a pas entendu la réponse de M. SZPINER.

M. SZPINER explique que si Bercy pouvait y être également favorable, ce serait bien.

Il met ensuite ce vœu aux voix.

Le vœu V162021070 mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

M^{me} SEBBAH, tout en annonçant que Bercy est favorable à ce projet, précise qu'elle souhaite répondre à la remarque de M. le Maire, qu'elle vient d'entendre.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH assure que M. CHONÉ a rencontré le ministre chargé de l'action et des comptes publics, qui était compétent en 2020 sur ce sujet-là. Ce sujet a ainsi avancé. Certes, le ministre n'est plus le même aujourd'hui, mais M^{me} SEBBAH assure que M. CHONÉ était donc bien en contact avec Bercy.

M. SZPINER répond qu'il sait que M. CHONÉ est en contact avec Bercy, mais ajoute que ce qui l'intéresse n'est pas l'activité des gens du « Cercle Guimard », mais bien l'activité de Bercy. Il confirme que si Bercy soutenait ce projet, ce serait bien.

Il propose de passer au vœu suivant.

- **V162021071** Vœu relatif à la rénovation du système d'éclairage public de l'allée centrale de l'avenue Foch (16^e)

M. SZPINER donne la parole à M^{me} BALDINI pour la présentation de ce vœu.

M^{me} BALDINI pense que tous les membres du Conseil d'arrondissement ont eu l'occasion d'aller marcher sur l'avenue Foch, et qu'ils ont ainsi pu, à cette occasion, constater l'état déplorable de l'éclairage de l'allée centrale.

Elle rappelle que le système d'éclairage public de l'allée centrale date des années 1950 et qu'il n'a jamais été rénové de manière significative depuis cette date. Aujourd'hui, dès qu'un réverbère casse ou ne fonctionne plus, il est déposé et remplacé par un pilier de béton dans lequel est inséré un morceau de bois avec des fils, ce qui permet un éclairage. Or M^{me} BALDINI constate qu'à ce jour, quasiment toute l'avenue Foch centrale est équipée de cette façon, ce qui est assez intolérable pour une avenue telle que l'Avenue Foch.

M^{me} BALDINI rappelle que depuis deux mandatures, la Mairie du 16^e arrondissement a rénové l'ensemble de l'éclairage des contre-allées, notamment pour une question de sécurité pour les riverains, car ces contre-allées étaient très sombres. Cette rénovation a été payée par la Mairie du 16^e sur son budget propre, mais la rénovation de l'éclairage de l'allée centrale représente évidemment un coût beaucoup trop important pour les moyens de la Mairie du 16^e arrondissement.

M^{me} BALDINI annonce donc que par ce vœu, la Mairie du 16^e arrondissement demande que la Mairie de Paris veuille bien rénover enfin cet éclairage et remplacer ces équipements, qui tiennent lieu de réverbères, par de véritables réverbères, dignes de cette avenue.

M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations sur cette délibération.

M. PARENT confirme que l'on peut comprendre que ce financement n'est pas à la portée du modeste arrondissement du 16^e, et demande si la majorité municipale a une idée du coût que représenterait la mise en œuvre de ce vœu.

M. SZPINER répond que ce coût serait aux alentours de 3 millions d'euros.

M. PARENT le remercie.

M. SZPINER met ce vœu aux voix.

Le vœu V162021071, mis aux voix par M. SZPINER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement.

➤ **V162021072** Vœu relatif à la qualité alimentaire dans les cantines du 16^e arrondissement
M^{me} Hanna SEBBAH, rapporteure.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} SEBBAH le remercie.

Elle précise qu'elle connaît l'engagement de M^{me} Badat-Karam en faveur de la Caisse des écoles depuis 2014, et qu'elle tient à souligner tous les efforts ayant été entrepris pour le bien-être des enfants. Ainsi, le vœu qu'elle dépose ne vient absolument pas remettre en question les actions qui ont été entreprises, mais vise, au contraire, à pousser collectivement la Mairie du 16^e arrondissement à aller encore plus loin.

M^{me} SEBBAH estime que le 16^e arrondissement a montré sa capacité à avoir un temps d'avance sur ces sujets, que, comme M^{me} Badat-Karam l'a récemment rappelé dans le *Journal du 16^e*, la Mairie du 16^e arrondissement a devancé la loi EGALIM en introduisant des repas respectueux de l'environnement dans les cantines du 16^e, et qu'elle travaille aujourd'hui avec une diététicienne. M^{me} SEBBAH sait également que la Mairie du 16^e a lancé un travail en faveur du recyclage des déchets et de la lutte contre le gaspillage dans certains établissements, ce qui est une très bonne chose.

Aussi M^{me} SEBBAH croit-elle profondément que le 16^e arrondissement peut maintenant franchir une nouvelle étape, en se fixant des objectifs plus ambitieux, puisqu'il s'agit du 16^e arrondissement, et notamment à travers deux piliers.

Le premier pilier concerne le « zéro plastique » à la cantine. En effet, Mme SEBBAH annonce que les études montrent que les matières plastiques contiennent des additifs, dont certains sont des perturbateurs endocriniens avérés, qui sont d'autant plus nocifs que la fréquence d'exposition est élevée et que l'exposition intervient durant l'enfance, donc la période « clé » du développement du système hormonal des enfants. M^{me} SEBBAH indique que cette étape de devancement de la loi a été franchie dans d'autres villes, comme à Nice, où Christian ESTROSI avait cinq ans d'avance sur la loi EGALIM, à Bordeaux, durant la mandature d'Alain JUPPÉ, ou plus près du 16^e arrondissement – même si M^{me} SEBBAH sait que les élus de la majorité du 16^e n'aiment pas cet exemple – dans le 9^e arrondissement, certes avec une population moins nombreuse que celle du 16^e, donc avec moins de repas à servir, mais où Delphine BÜRKLI a engagé ce travail depuis 2014.

M^{me} SEBBAH rappelle que la Ville de Paris s'est fixé un objectif de « zéro plastique » pour tous les services publics parisiens en 2022 et elle pense que les élus de la majorité du 16^e arrondissement seront d'accord avec elle pour constater que l'on est encore loin de cet objectif, raison pour laquelle elle propose que la Mairie du 16^e s'engage à cet objectif de « zéro plastique » pour les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de services plastiques pour 2024, contre 2025 énoncé dans la loi.

M^{me} SEBBAH annonce que le deuxième point concerne la part d'alimentation durable dans les cantines du 16^e arrondissement. Elle précise entendre par « durable », une alimentation « bio », locale

et de saison. Notant que cette part s'établit aujourd'hui dans le 16^e arrondissement à 53 % et que la majorité s'est fixé un objectif de 55 % en 2021, M^{me} SEBBAH tient à souligner les progrès significatifs réalisés dans le 16^e, puisque ce pourcentage était de 25,9 % en 2017, et que cette part a donc doublé, ce qui est très bien. Toutefois, M^{me} SEBBAH sait que d'autres mairies, certes plus petites, comme celle du 5^e arrondissement, ont réussi à atteindre par exemple 75 % d'alimentation durable.

M^{me} SEBBAH propose donc, à travers ce vœu, que la Mairie du 16^e arrondissement se fixe un objectif de 100 % avant la fin de la mandature, ce qui lui laisse cinq ans pour agir : M^{me} SEBBAH est d'avis qu'il s'agit d'un objectif certes ambitieux, mais réalisable.

Elle remercie les uns et les autres.

M. SZPINER la remercie et s'enquiert d'éventuelles observations.

Il donne la parole à M^{me} DORVALD.

M^{me} DORVALD est d'avis que le vœu présenté témoigne, et c'est le moins que l'on puisse dire selon elle, d'une méconnaissance totale du sujet. À ses yeux, cela n'a rien d'étonnant, sachant qu'au début de la précédente mandature, M^{me} SEBBAH avait été désignée par le Maire du 16^e arrondissement de l'époque, le regretté Claude GOASGUEN, comme membre du Comité de gestion de la Caisse des écoles, mais qu'il avait dû procéder à son remplacement au bout de deux ans, puisque cette dernière n'avait jamais assisté à une seule réunion. M^{me} DORVALD précise qu'elle parle sous le contrôle de ses collègues qui étaient déjà membres du Comité de gestion de la Caisse des écoles, et elle ajoute que les procès-verbaux peuvent en témoigner.

M^{me} DORVALD constate que M^{me} SEBBAH fait donc deux demandes.

La première est que la Caisse des écoles s'engage sur un objectif d'alimentation durable avant la fin de la mandature, c'est-à-dire avant 2026. Or M^{me} DORVALD fait remarquer que cet objectif est déjà prévu, et qu'il sera atteint non pas en 2026 mais en 2025. En effet, M^{me} DORVALD rappelle que, bien que la Ville de Paris n'aide que peu, financièrement, le 16^e arrondissement, ce dont tout le monde peut être conscient, et que sa collègue chargée de la Caisse des écoles, Samia BADAT-KARAM ait fait de nombreuses réclamations auprès de M. BLOCHE – qui sont évidemment demeurées sans effet – la Caisse des écoles du 16^e arrondissement a réussi, grâce à sa réserve financière et à sa gestion remarquable – et M^{me} DORVALD apprécie qu'en préambule, M^{me} SEBBAH ait reconnu effectivement que celle-ci était magnifiquement bien gérée – à se fixer un objectif ambitieux : 60 % minimum d'alimentation durable en 2021, 70 % minimum en 2022, 80 % minimum en 2023 et 90 % minimum en 2024.

M^{me} DORVALD en conclut qu'à la fin de 2025, l'objectif de 100% aura été atteint, et que cette première demande de M^{me} SEBBAH est donc sans objet.

Aux yeux de M^{me} DORVALD, il en est de même concernant la deuxième demande de M^{me} SEBBAH, par laquelle celle-ci souhaiterait que la Mairie du 16^e arrondissement devance les objectifs fixés par la loi EGALIM.

En effet, M^{me} DORVALD précise qu'il convient de rappeler que, conformément aux objectifs qui ont été fixés par la Ville de Paris, le plan de sortie du plastique doit se faire à l'horizon 2022. Ainsi, demander à la Mairie du 16^e de le faire en 2024 revient à inciter la Mairie du 16^e à faire moins bien.

Enfin, pour être tout à fait complète, M^{me} DORVALD informe M^{me} SEBBAH que la sortie du plastique se fait à la Caisse des écoles du 16^e arrondissement depuis 2019. Cette Caisse des écoles utilise de la vaisselle réutilisable, des contenants en verre et en inox, et la part de sortie du plastique est de 50 % actuellement et devrait être de 70% à la fin de l'année 2021, ce à quoi la Caisse des écoles travaille.

Pour ces raisons, M^{me} DORVALD pense qu'il s'agit pour M^{me} SEBBAH d'un combat d'arrière-garde et invite cette dernière à retirer son vœu, ce qui lui semblerait raisonnable. Dans le cas contraire, elle demandera aux membres du Conseil d'arrondissement de voter défavorablement ce dernier.

M. SZPINER donne la parole à M^{me} SEBBAH.

M^{me} SEBBAH annonce, afin que tout le monde en soit informé, que M. ALPHAND a conclu l'intervention de M^{me} DORVALD en disant : « très bien ».

Elle indique à M^{me} DORVALD qu'elle ne comprend pas la posture de celle-ci, puisqu'elle propose un vœu de manière bienveillante et constructive en soulignant les efforts qui ont été faits par la Mairie du 16^e arrondissement, aussi bien durant cette mandature que durant la mandature précédente, et que M^{me} DORVALD répond avec une posture d'agressivité. M^{me} SEBBAH estime qu'il serait possible de se parler de manière courtoise, et ajoute que cela fonctionne aussi.

M^{me} SEBBAH remarque que M^{me} DORVALD évoquait son absence lors des réunions à la Caisse des écoles, mais M^{me} SEBBAH fait remarquer qu'être présent à ces réunions implique d'y être invité et convoqué par une convocation. Or cette convocation n'a, en fait, jamais existé. Elle invite M^{me} DORVALD à vérifier ce point dans les archives et elle se dit sûre que les collaborateurs derrière Monsieur le Maire pourraient en témoigner.

Sur le premier point concernant l'alimentation durable, M^{me} SEBBAH se dit surprise de tous ces chiffres annoncés par M^{me} DORVALD, puisqu'à aucun moment, ces chiffres n'ont été communiqués, le seul chiffre étant communiqué à l'heure actuelle étant l'objectif de 55 %. Ainsi, si la Mairie du 16^e atteint les 100 % d'ici la fin de la mandature, M^{me} SEBBAH en sera ravie, mais pour le moment, le seul objectif connu est de 55 %.

Quant à la loi EGALIM, comme elle l'a mentionné en présentant son vœu, M^{me} SEBBAH pense que tous sont d'accord ici pour dire que les services publics de la Ville de Paris utilisent encore beaucoup de plastique et qu'il n'est donc pas certain que l'objectif fixé par la Ville de Paris soit atteint d'ici 2022. À la Mairie du 16^e arrondissement, des efforts ont donc été entrepris et M^{me} SEBBAH trouve cela très bien.

Elle invite donc la majorité d'arrondissement à communiquer davantage sur ce sujet et espère que la Mairie du 16^e tiendra les objectifs qu'elle s'est fixés, comme indiqué par M^{me} DORVALD.

M. SZPINER demande à M^{me} SEBBAH si elle maintient son vœu.

M^{me} SEBBAH répond qu'elle retire son vœu, puisque les informations fournies sont claires. Elle espère que la Mairie du 16^e arrondissement s'en tiendra à ses objectifs, tels qu'ils ont été énoncés par M^{me} DORVALD.

M. SZPINER la remercie et annonce donc que ce vœu est retiré.

Le vœu V162021072 relatif à la qualité alimentaire dans les cantines du 16e arrondissement est retiré par M^{me} Hanna SEBBAH.

- **V162021073** Vœu relatif à la déclaration de la Ville de Paris comme zone de liberté LGBTQIA+

M^{me} Hanna SEBBAH, rapporteure.

M. SZPINER redonne la parole à M^{me} SEBBAH pour la présentation de ce vœu.

M^{me} SEBBAH le remercie et indique qu'en ce 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie, ce vœu trouve un écho particulier.

Alors qu'en 2021, à Paris, l'on pourrait croire que les violences et les discriminations fondées sur le sexe, sur l'orientation sexuelle ou sur le genre, appartiennent à un passé lointain et sombre, M^{me} SEBBAH estime que, pour autant, les chiffres ne sont vraiment pas rassurants. Elle invite d'ailleurs les membres du Conseil d'arrondissement à lire l'étude qui a été rendue ce jour par la Fondation Jean Jaurès à ce sujet.

M^{me} SEBBAH assure que ces comportements sont de plus en plus visibles, aussi bien sur Internet, avec une recrudescence de la haine en ligne, mais également dans le monde physique et dans tous les pans de la société, qu'il s'agisse du voisinage, du travail, et de l'espace public, qui concerne davantage la présente instance.

Tel est le cas dans certains pays d'Europe, et en France, et à Paris, et certainement également dans le 16^e arrondissement.

M^{me} SEBBAH est d'avis que la Ville de Paris a toujours porté un idéal de tolérance et de liberté, et elle précise que c'est dans cette logique que s'inscrit le vœu qu'elle porte aujourd'hui.

En effet, en tant qu'élus parisiens, il lui paraît indispensable de rappeler de manière forte leur engagement à lutter contre ces discriminations qui stigmatisent, qui excluent et qui portent atteinte à l'un des piliers de la devise républicaine de la France : l'égalité.

Pour toutes ces raisons, M^{me} SEBBAH annonce que son groupe demande que la Ville de Paris déclare officiellement, et avec une communication publique à l'appui, Paris comme « zone de liberté LGBTQIA+ » ; que la Ville de Paris mette en place un groupe de travail composé de l'exécutif, des élus des différents groupes politiques au Conseil de Paris et des associations qui sont particulièrement engagées en faveur de la cause LGBT, pour la création d'un label officiel « Paris zone de liberté LGBTQIA+ » à faire figurer sur tous les documents et campagnes de promotion touristique de Paris, en France et à l'étranger, en vue des JO 2024 ; et enfin, que la Mairie de Paris dénonce toutes les formes de violences et de discriminations contre les personnes, fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, et réaffirme les engagements de Paris en envoyant un courrier officiel en ce sens, aux ambassadeurs de Pologne, de Hongrie et de Roumanie à Paris.

M^{me} SEBBAH ajoute qu'elle sait que ce sujet a eu un écho politique ces derniers jours entre les différents candidats aux élections régionales, aussi bien du bord politique de la majorité d'arrondissement que du sien, chacun essayant de surenchérir pour savoir celui qui avait agi le plus en matière de LGBT. Elle suggère donc que les membres du Conseil d'arrondissement du 16^e mettent de côté ces débats ce soir et qu'ils soient unis, dans le 16^e, pour soutenir cette population, en envoyant un signal fort de soutien, dans l'intérêt général.

M^{me} SEBBAH espère, en conséquence, que ce vœu trouvera l'unanimité au sein de ce Conseil d'arrondissement.

M. SZPINER remercie M^{me} SEBBAH et demande si cette dernière peut lui préciser, lorsqu'elle souhaite que soit « déclarée officiellement et avec communication publique à l'appui, Paris « zone de liberté LGBTQIA + », ce que signifie concrètement « Paris, zone de liberté ».

M^{me} SEBBAH comprend que Monsieur le Maire n'a pas suivi les débats au Parlement européen.

M. SZPINER fait remarquer à M^{me} SEBBAH qu'il lui a posé une question et constate qu'elle lui répond par une autre question.

M^{me} SEBBAH confirme qu'elle va répondre, mais qu'elle fait ce constat.

M. SZPINER constate que M^{me} SEBBAH présente un vœu, en demandant aux conseillers d'arrondissement de déclarer « Paris, zone de liberté ». M. SZPINER demande donc à M^{me} SEBBAH ce qu'elle entend par « Paris zone de liberté » et il s'étonne que celle-ci lui réponde qu'il n'a pas suivi les débats au Parlement.

M^{me} SEBBAH confirme à Monsieur le Maire qu'elle lui répond, mais ajoute qu'elle lui posait une question.

M. SZPINER en conclut que M^{me} SEBBAH lui répond par une autre question.

Mme SEBBAH assure qu'elle va répondre, mais qu'elle posait simplement une question à Monsieur le Maire, puisqu'il s'agit d'un débat. Monsieur le Maire n'est pas son professeur et elle-même n'est pas son élève, et dans la mesure où Monsieur le Maire lui pose une question, M^{me} SEBBAH estime avoir le droit de lui répondre par une interrogation, également.

Elle précise qu'une « zone de liberté LGBT » est un terme connu, une sorte de « label », donc un terme que Monsieur le Maire devrait, selon M^{me} SEBBAH, connaître, mais qu'il ne connaît manifestement pas. Elle précise qu'il s'agit d'un engagement qu'ils prendraient, en tant qu'élus, pour que la Ville de Paris, au même titre que d'autres villes ont pris cet engagement, déclare que les personnes LGBTQIA+ peuvent librement vivre à Paris, sans être discriminés, sans être pointés du doigt et sans subir de violences.

M^{me} SEBBAH constate que cela fait manifestement beaucoup rire M. SAUVAGE, et en conclut qu'il s'agit d'un sujet qui doit lui tenir à cœur.

Elle reprend son propos, en disant qu'une zone de liberté est une zone où chacun peut être qui il est, sans être discriminé.

M^{me} SEBBAH pense que, dans le 16^e arrondissement, les élus sont engagés contre les discriminations, quelles qu'elles soient, et qu'il s'agirait d'un beau signal envoyé par la Ville de Paris, dans ce contexte de recrudescence des discriminations envers cette population.

M. SZPNER prie M^{me} SEBBAH de lui pardonner mais explique qu'il pensait que, dans la mesure où Paris est membre de l'Union européenne, et l'Union européenne ayant déjà affirmé, ce qui figure dans la Charte européenne dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'il n'y avait pas de discriminations, par principe, toute zone de l'Union européenne et toute ville de l'Union européenne, était une « zone de liberté ». Pour cette raison, M. SZPNER explique qu'il trouvait qu'il y avait là une redondance, et qu'il souhaitait avoir une explication pour savoir s'il existait une nouvelle définition. Tel était le sens de sa question.

Il s'enquiert d'éventuelles demandes d'intervention et donne la parole à M^{me} BAROUCH.

M^{me} BAROUCH indique à M^{me} SEBBAH qu'en tant qu'élue en charge de la lutte contre le racisme, elle se sent particulièrement concernée par le vœu de celle-ci, mais sur le fond, et non sur la forme. Elle demande à M^{me} SEBBAH de préciser la définition de l'acronyme « LGBTQIA+ »

M^{me} SEBBAH rappelle que l'acronyme LGBT est assez connu, et ajoute qu'elle a l'impression de donner un cours. Le « L » vaut pour « Lesbien », le « G » pour « Gay », le « B » pour « Bi », le « T » pour « Transsexuel », le Q pour « Queer », le I pour « Intersexes », le A pour « Asexuel » et le « + » pour tous les autres.

M^{me} BAROUCH indique avoir été interpellé par le mot « intersexes ».

M^{me} SEBBAH répond qu'il s'agit de la définition.

M^{me} BAROUCH explique qu'elle ne voit pas en quoi l'orientation sexuelle devrait être rattachée aux JO de 2024.

Par ailleurs, elle précise qu'elle imagine mal M^{me} HIDALGO envoyer des lettres aux ambassadeurs cités par M^{me} SEBBAH, considérant que ce n'est pas le rôle de la Mairie de Paris, sachant que la Mairie de Paris ne va pas se mêler de la politique du Quai d'Orsay, et que ce sujet est du ressort du Quai d'Orsay

M^{me} SEBBAH répond que la Ville de Paris l'a fait plus d'une fois.

M^{me} BAROUCH entend bien, mais fait remarquer qu'en l'occurrence, cette question est vraiment du ressort du Quai d'Orsay.

Enfin, M^{me} BAROUCH estime que, le cas échéant, M^{me} SEBBAH devrait rajouter d'autres pays à sa liste, puisque les pays qu'elle a cités ne sont pas les seuls pays à ne pas être « *gay-friendly* » ou « LGBTQIA+ » : il existe une longue liste de pays auxquels la Mairie de Paris devrait alors s'adresser.

M. SPZINER invite M^{me} BAROUCH, si elle a terminé son intervention, à éteindre son micro.

M^{me} SEBBAH répond que, concernant le Quai d'Orsay, ce n'est pas la première fois que la Mairie de Paris se positionne sur un sujet qui relève de la compétence du Quai d'Orsay. En effet, selon elle, il

est parfois important qu'une Ville comme Paris puisse envoyer un signal important sur des sujets divers et variés.

Elle rappelle que son groupe a déjà eu l'occasion, au sein de ce Conseil d'arrondissement et au sein du Conseil de Paris, de s'exprimer sur des sujets diplomatiques.

Selon M^{me} SEBBAH, sur ce sujet-là, la Ville de Paris, qui est connue pour sa tolérance et son ouverture d'esprit, doit pouvoir sanctionner et doit pouvoir condamner, même sur le principe, toute forme de discrimination, quelle qu'elle soit. Or ces discriminations qui sont fondées sur le genre, sur l'orientation sexuelle ou sur l'identité, doivent être condamnées, parce qu'il s'agit de Paris et que chacun doit pouvoir vivre comme il l'entend.

Il semble donc important, aux yeux de M^{me} SEBBAH, que la Ville de Paris soutienne cette cause. Elle estime que tous devraient être unis sur ce sujet et indique d'ailleurs avoir constaté que son groupe avait inspiré la Ville de Paris, puisque l'exécutif parisien a déposé le même vœu et que le Conseil de Paris sera donc certainement appelé à voter dessus.

M. SZPNER s'enquiert d'autres demandes de prise de parole et donne la parole à M^{me} EDBERG.

M^{me} EDBERG explique qu'en Pologne, des zones ont été créées, basées sur des idéologies anti-LGBT, et que, pour rebondir sur ces zones qui ont été faites en Pologne, le Parlement européen a déjà voté des zones effectivement, presque à l'unanimité, pour considérer que l'Union européenne serait une « zone de liberté LGBT ». Elle rappelle donc que cela a déjà été voté au Parlement européen et que remonter cela en Conseil d'arrondissement revient donc à « enfoncer des portes ouvertes ». M^{me} EDBERG est cependant d'avis que tous abondent dans ce sens, et que tous sont pour la liberté de s'exprimer, sexuelle ou autre.

M. SZPNER rappelle simplement que M^{me} KARAM avait présenté au dernier Conseil de Paris un vœu pour lutter contre l'homophobie dans le domaine sportif, et que celui-ci avait été rejeté par la majorité municipale.

Il assure être viscéralement, et depuis des années, militant contre toutes les discriminations et ajoute regretter la communautarisation faisant que chaque minorité se replie dans son coin, alors que, selon lui, la défense de la dignité de la personne humaine est une fonction universelle.

Il observe qu'à l'approche des échéances électorales, un certain nombre de gens sont dans une « course à l'échalotte » pour savoir qui sera « le plus, le plus, le plus ».

Or ce débat viendra en Conseil de Paris, et tous verront dans quels termes, mais M. SZPNER trouve que les manipulations politiques des uns et des autres pour savoir qui est le meilleur ami de telle ou telle communauté ne sont pas à la hauteur des enjeux.

Il annonce donc que, personnellement, il s'abstiendra sur le vœu présenté par Mme SEBBAH.

M^{me} SEBBAH demande si elle peut réagir.

M. SZPNER répond par l'affirmative et l'invite à prendre la parole.

M^{me} SEBBAH indique qu'elle partage l'avis de Monsieur le Maire sur le fait qu'il n'est pas très judicieux de venir surenchérir sur des sujets aussi importants. Aussi tient-elle à préciser que tel n'est pas l'objet de son vœu. En effet, elle porte ce vœu en ce 17 mai, qui est la Journée contre l'homophobie. Elle précise qu'il lui tenait à cœur de présenter ce vœu aujourd'hui, et assure qu'il n'existe aucune manipulation politicienne derrière la présentation de ce dernier.

M. SZPNER met aux voix ce vœu.

Le vœu mis aux voix par M. SZPNER, est adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement (votes pour 3, abstentions 30).

L'ordre du jour étant épuisé, M. SZPINER s'enquiert d'éventuelles observations complémentaires, puis, en l'absence de remarques, remercie l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement et lève la séance.

La séance est levée à 20 h 15.
